

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



09159382

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONSIEUR
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

02 NOV. 2009

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0443537448

Dénomination

(en entier) : **SMR BATI**

Forme juridique : S.A.

Siège : RUE JULES MONOYER 44/202 - 7110 HOUDENG-AIMERIES

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION D'ADMINISTRATEURS**

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 09/10/2009 à 10 heures au siège de la Société.

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur OZKAN Ismail, qui déclare que tous les actionnaires sont présents et que l'assemblée est donc apte à délibérer et à décider sur les points figurant à son ordre du jour, à savoir :

Démission - Nomination d'Administrateurs
Décharge à l'administrateur sortant

Sont présents :

Monsieur OZKAN Ismail, propriétaire de 200 actions
Madame MILIOTO Marianna, propriétaire de 200 actions
Monsieur FONCK Michel, propriétaire de 200 actions

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire décide :

D'accepter la démission de Monsieur TAIBBI Vincenzo, né le 11/09/1970 et domicilié rue de la Hestre n° 71 à 7100 Haine-Saint-Pierre, de sa fonction d'Administrateur avec effet au 08/10/2009.

Décharge est donnée à Monsieur TAIBBI Vincenzo pour son mandat écoulé.

D'accepter, à dater de ce jour, la nomination de Madame MILIOTO Marianna, née le 22/06/1970 et domiciliée rue de l'Enseignement n° 10 à 7100 Haine-Saint-Pierre, à la fonction d'Administrateur. Son mandat se terminera, sauf réélection, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012.

Toutes les décisions qui précèdent sont prises par votes séparés et obtenues à l'unanimité.

La séance est levée à 10 heures 15.

Fait à Houdeng-Aimeries, le 9/10/2009.

Les actionnaires,

OZKAN Ismail

MILIOTO Marianna

FONCK MICHEL

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature